

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Niveau-Encadrant

La durée est variable en fonction de l'expérience et des catégories (se référer au devis ou à la convention de formation) **Présentiel - Synchrone**

Objectifs

L'objectif principal de cette formation est de permettre aux participants de comprendre les enjeux de la réforme anti-endommagement, de maîtriser la réglementation liée à la déclaration de travaux et d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en sécurité à proximité des réseaux. La formation vise également à préparer efficacement les stagiaires à l'examen AIPR, sous forme de QCM réglementaire, afin d'obtenir l'attestation obligatoire délivrée par l'État.

Public Visé

La formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) s'adresse aux professionnels susceptibles d'intervenir à proximité de réseaux enterrés ou aériens. Elle concerne les encadrants chargés de la coordination et de la sécurité des chantiers.

Pré Requis

Être âgé(e) de 18 ans minimum au moment de l'entrée en formation. La formation étant entièrement dispensée en français, une bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, est vivement conseillée.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ou AIPR s'inscrit dans la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1er janvier 2018

Pour répondre à la réglementation, l'employeur doit délivrer une autorisation (AIPR) sur la base de la réussite à l'examen AIPR par QCM sur le site du MTES

Trois niveaux de formation (concepteur, encadrant et opérateur) sont prévus pour répondre aux missions de l'entreprise. Une formation préalable est nécessaire pour prétendre réussir à l'un des trois examens prescrits par le MTES

Méthodes pédagogiques

Le parcours pédagogique se structure autour de plusieurs modules : introduction au cadre réglementaire, identification et caractéristiques des réseaux (gaz, électricité, télécom, eau, etc.), responsabilités des acteurs, lecture et compréhension des documents (DT, DICT, récépissés), mesures de prévention et sécurité, et enfin préparation ciblée à l'examen. À la fin du parcours, le stagiaire passe l'évaluation officielle sur une plateforme habilitée.

Parcours pédagogique

La formation vise à préparer les participants à intervenir en toute sécurité à proximité des réseaux aériens et souterrains, conformément à la réglementation en vigueur. Elle s'adapte aux trois profils de stagiaires : opérateur, encadrant et concepteur. Les objectifs pédagogiques sont les suivants : identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux, qu'il s'agisse de réseaux électriques, de gaz, d'eau, de télécommunications ou autres, et comprendre les dangers potentiels selon le type d'intervention. Il s'agit également de comprendre la réglementation en vigueur, notamment la réforme anti-endommagement, et de maîtriser les obligations liées aux déclarations de travaux telles que la DT (Déclaration de projet de Travaux) et la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux). La formation permet aussi de reconnaître les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés, que ce soit l'opérateur d'engin, l'encadrant de travaux ou le concepteur de projet. Elle apprend à lire et à interpréter correctement les documents nécessaires à l'intervention comme la DICT, les plans de réseaux, les réponses des exploitants ou les arrêtés municipaux. Une attention particulière est portée à l'adoption des bonnes pratiques permettant de prévenir les dommages aux réseaux, que ce soit lors de la préparation, de l'exécution ou de la supervision des travaux. Enfin, la formation prépare efficacement les participants au passage de l'examen QCM AIPR sur la plateforme du Ministère de la Transition Écologique, en lien avec leur profil métier : opérateur (exécution), encadrant (supervision), ou concepteur (conception et planification).

Modalités de suivi

Le dossier du stagiaire est constitué et enrichi tout au long de la formation par des feuilles de présence, les documents de validation du stagiaire (tests théoriques et pratiques, éléments d'appréciation, copie des titres CACES®) l'attestation de formation sont archivés sans délai de conservation et à disposition des parties concernées.

Moyens pédagogiques

La formation théorique est dispensée en E-LEARNING, appuyée par l'utilisation de supports vidéo. Des manuels pédagogiques sont systématiquement remis aux stagiaires.

Qualification Intervenant-e-s

Tous les formateurs sont titulaires de l'AIPR CONCEPTEUR, le centre formation a été validé centre école par le MTES les formateurs sont depuis de nombreuses années des professionnels et possèdent 3 ans d'expériences minimum dans l'enseignement de la sécurité au travail.

Méthodes et modalités d'évaluation

Délivrance de l'attestation AIPR en cas de réussite à l'examen, selon le niveau choisi. **Évaluation des compétences acquises** et de l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'organisme de formation. Le stagiaire est préparé à l'examen final grâce à des tests blancs réalisés en amont. **À l'issue de la formation**, chaque candidat accède directement à la plateforme du MTES pour passer l'examen officiel. La réussite est conditionnée à l'obtention d'une note égale ou supérieure au seuil requis.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 5 Personnes



Contactez-nous !

Equipe commerciale .

Tél. : 0478906022

Mail : formation@lecentreformation.fr